



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

Mel : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Site internet : www.cfdtcheminots.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FGTE-CFDT dit NON

La Fédération Générale des Transports et de l'Équipement CFDT répond négativement à l'UTP (Union des Transports Publics) sur sa proposition de Temps de travail dans le secteur Ferroviaire.

Aujourd'hui au terme des 18 mois de négociations fixés par le gouvernement, la FGTE indique à l'UTP qu'elle ne ratifiera pas le texte « Temps de travail » de la Convention Collective Nationale Ferroviaire.

En effet le compte n'y est pas

- **Ce texte comporte trop de possibilités de dérogations et de possibilités d'accords d'entreprises dérogatoires à la CCN.**
- **Ces dérogations ne peuvent pas assurer aux employés des entreprises ferroviaires une vie familiale décente**

Un des points d'achoppement et de blocage est celui des repos hors résidence (RHR) qui pourraient être portés à 3 jours consécutifs alors que la FGTE-CFDT milite au niveau de l'Europe pour 2 jours maximum. De plus, l'articulation des temps de repos et de travail est un élément important de la sécurité des trains et des personnes qu'il faut prendre en compte. Nous attendons aujourd'hui que l'état relance cette négociation afin de lever les points de blocages existants

Nous n'accepterons pas plus une décision arbitraire par décret, comme nous l'ont laissé entendre les menaces proférées autour de la table des négociations.

Paris le 09 octobre 2008